

## Rapport d'orientation 2017-2018

L'Assemblée Générale réunie le 21 mai 2016 à Paris avait adopté à l'unanimité le rapport d'Orientation 2016-2017 qui reposait sur cinq grandes orientations

L'ensemble des engagements pris lors de cette Assemblée Générale ont fait l'objet de travaux structurés et suivis, et ont abouti soit à une réalisation soit à une mesure d'étape.

### A. L'Assemblée Générale du 21 mai 2016 et le vote du rapport d'orientation

Les cinq grandes orientations votées lors de cette Assemblée Générale :

- ✚ L'Expérimentation des mesures de la Loi Pénale (Contrainte Pénale et Libération sous Contrainte)
- ✚ Le Développement
- ✚ La Gestion & la Labellisation
- ✚ La Communication
- ✚ La Formation
- ✚ Le Partenariat

Le rapport d'activité 2016 lors de cette assemblée générale de 2016, montre l'avancement réalisé en cours d'année, les décisions, les actions, les réflexions engagées.

### B. L'Assemblée Générale du 21 mai 2016 et le vote des cibles du plan stratégique

L'assemblée Générale du 21 mai 2016 a voté à l'unanimité les cibles de notre plan stratégique à moyen terme « ANVP-2020 », permettant ainsi à notre association de se projeter à un horizon de 4 ans, en termes d'état espéré, mais aussi des chemins pour y accéder.

Ce travail a été complété et décliné pour aboutir à l'adoption par le Conseil d'Administration, du Plan Stratégique à moyen terme « ANVP-2020 »

Toute action, toute projection vers l'avenir doit être une pièce « *du* » et « *au service du* » plan ANVP-2020.

Le présent rapport d'orientation se veut donc être un zoom de la première année d'exécution de notre plan stratégique décliné ainsi :

**L'ANVP 2020**

Qui Sera

**TEMOIN & ACTEUR MULTIPLE**

S'adaptera pour être

Plus **EN PHASE**, plus **FORTE**, plus **JEUNE**, plus **AUTONOME** et plus **ACTUELLE**

### **C. La déclinaison 2017-2018 de notre plan stratégique : les grandes orientations**

Deux grandes orientations :

#### **1. L'ANVP « Sera »**

##### **a. Témoin**

###### **i. Le premier témoignage : les conditions de l'incarcération**

- Redonner plus de visibilité à l'action sur les conditions d'incarcération. Les gros investissements de réflexion-actions lancés ces deux dernières années ont pu laisser croire à certains que l'ANVP s'éloignait de son regard attentif aux conditions d'incarcération. L'année 2017 devra voir, dès la première réunion du CA du présent mandat, la réactivation de la commission « Conditions de l'Incarcération », avec une feuille de route précise et des objectifs clairement arrêtés.
- Participer avec nos partenaires associatifs et autres à la structuration d'une réflexion plus collective et plus coordonnée dans le cadre du GNCP
- Mettre en œuvre avec les services de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté, le système de relations réciproques envisagé lors de notre dernière rencontre avec elle afin de faciliter les « alertes » de la part des visiteurs ANVP en sa direction et l'information/consultation de sa part en direction des visiteurs lors de la venue de ses équipes dans les établissements
- Faire encore plus connaître notre mission auprès des personnes détenues produisant des supports d'information à leur attention et en participant aux parcours arrivants.

###### **ii. Le deuxième témoignage : vis-à-vis de la société pour créer les conditions du retour (ou de la rentrée) dans la société**

- Une double action de communication devra être conduite :
  - auprès de nos adhérents pour structurer et porter cette ambition,
  - auprès du public, « la société »

**La promotion à l'interne** du powerpoint sur notre Carte d'Identité et notre plan ANVP-2020 pourra constituer le premier acte de communication interne. Son adaptabilité relativement facile nous permet de l'ajuster rapidement aux publics visés. Il a déjà fait l'objet de présentations spécifiques : Assemblée Générale ANVP de 2016, Support pour le Ministre, Comité Labellisation IDEAS, Présentation aux Procureurs Généraux et Chefs de Cours d'Appel,

**Le premier support à créer pour nos interlocuteurs extérieurs** sera la plaquette sur notre Carte d'Identité et Notre Plan à quatre ans. La réflexion engagée par M6 depuis le milieu d'année 2016 sur les réorientations de sa fondation, dont nous craignons de ne plus être un bénéficiaire naturel, n'a pas permis de concrétiser les engagements pris mi-2016.

**Un travail sera engagé avec l'appui de professionnels, sur le logo et la charte graphique.** En effet, si l'Assemblée Générale confirme le principe d'une intervention hors les murs, le nom de l'association devra être reconsidéré, le logo de même.

**L'ANVP devra dès ce mandat, se doter de compétences** internes et d'accompagnements professionnels en matière de réalisation de communication.

Elle développera les **contacts avec la presse et avec les responsables politiques**

## **b. Acteur multiple (ou diversification)**

### **i. L'Expérimentation des mesures de la Loi Pénale du 15 août 2014**

*(le présent rapport s'appuie particulièrement sur la note de situation produite par le pilote de l'expérimentation pour la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2017 et reprise dans le rapport d'activité)*

- L'arrivée de la loi pénale de 2014 a été l'occasion :
  - d'une large réflexion au sein de l'ANVP, d'un vrai enrichissement et d'un beau travail démocratique dans notre association
  - d'une première expérience de co-construction avec l'Administration Pénitentiaire qui nous a montré que la notion de « partenariat » avec ce qu'il recouvre de respect réciproque, de droits et devoirs pour les parties, pouvait avoir sa place dans les relations ANVP/AP.
- La mise en œuvre de l'expérimentation sur quatre sites nous a montré :
  - La possibilité de décliner localement avec rigueur, un accord co-construit au niveau national
  - La création de relations de « co-responsabilité » entre les acteurs de terrain, CPIP/Visiteurs-Accompagnants
  - La capacité du terrain à s'adapter, voire à prendre des risques partagés sous réserve qu'ils entrent dans un cadre global défini préalablement.
  - La limite ou fragilité des enseignements à tirer, du fait de la faible « assiette » d'évaluation
- De façon générale, la réflexion interne ANVP, la co-construction au niveau national (méthodologie, protocole, ...), l'expérimentation amènent l'ANVP à confirmer :

➤ **Sa volonté**

- de s'engager dans l'accompagnement « hors les murs »
- de consacrer la première année à une consolidation avec suivi et bilan final, sur deux domaines :
  1. géographiques : passer à un nombre d'établissements plus élevé, mais identifiés et limités
  2. des mesures : identifier les mesures de milieu ouvert mobilisables

➤ **L'impératif d'un protocole national** à décliner localement

➤ **La nécessité d'un plan de formation** des acteurs, préalable incontournable à leur intervention hors les murs

➤ **La possibilité pour ses adhérents**, d'être Visiteurs, Accompagnants, Visiteurs-Accompagnants ou membres associés.

ii. **La justice restaurative** est reconnue comme une intervention possible d'acteurs de l'ANVP, dans le cadre d'actions pilotées par le SPIP. La spécificité de ces types d'interventions fait que l'engagement de l'ANVP ne revêt pas un caractère général, mais ponctuel, l'action devant être pilotée par les SPIP et les adhérents ayant bénéficié des formations indispensables.

iii. **Les activités diverses connexes à la visite**, qu'exercent les adhérents de l'ANVP, en tant qu'ANVP ou engagés dans des partenariats, feront l'objet de l'identification des critères auxquelles elles devraient satisfaire pour être considérées « connexes ».

Ces critères, sans que la liste en soit arrêtée de façon exhaustive et définitive à ce jour, pourraient être les suivants :

- Conformité à l'objet social et aux valeurs de l'ANVP
- Engagement effectif d'adhérents de l'ANVP appartenant à plusieurs régions dans cette activité
- Organisation de l'activité par l'ANVP seule ou en partenariat avec d'autres structures
- Visibilité de l'ANVP dans cette activité
- Reconnaissance de l'utilité de cette activité par l'administration pénitentiaire.
- ....

Un conseil d'administration de début de mandat arrêtera définitivement ces critères.

Un Conseil d'Administration de fin d'année 2017, établira la liste des activités reconnues et à ce titre figurant dans le rapport d'activité 2017 et pouvant générer la possibilité de déclarations de frais abandonnés par exemple.

## **2. L'ANVP « S'adaptera » pour être**

### **a. Plus en phase avec son environnement**

Plusieurs chantiers seront mis en œuvre ou consolidés pour se donner les moyens d'une bonne perception des évolutions de l'environnement.

- i. Le travail en **partenariat avec les associations et organisations** du secteur de la pénitentiaire
- ii. La poursuite des **contacts avec les autorités et responsables politiques** comme 2016 a donné l'occasion à l'ANVP de présenter ses orientations au Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale (avril 2016), au Ministre (Août 2016), et d'autres, ... le début d'année 2017 est riche de sollicitations et de contacts extérieurs.

## **b. Plus forte**

Deux domaines de développement :

### **i. Le nombre d'adhérents :**

- La progression prévue dans le plan stratégique est de 2% l'an
- Le nombre de visiteurs parmi les adhérents doit atteindre le niveau de 85%

### **ii. L'implantation**

Une présence dans 95% des établissements est visée à l'horizon 2020

## **c. Plus jeune**

L'objectif d'une **diminution** de la moyenne d'âge à horizon 2020 est positionné dans notre plan ANVP-2020.

Des actions de sensibilisation des publics pourront être engagées, sous réserve d'avoir les moyens humains et financiers en relation.

Une action sera menée auprès de l'Administration Pénitentiaire en vue de développer la possibilité de visites le samedi, de sorte à accueillir plus de visiteurs étant encore en activité, favorisant ainsi la mixité et l'âge moyen au sein de l'association.

## **d. Plus autonome**

- i. **Le développement des ressources financières** est un axe fort et prioritaire pour l'ANVP

Il est inscrit dans notre plan à 4 ans, dans un double objectif chiffré :

- Progression de 3% annuel du volume global ;
- Progression de 5% annuel des ressources hors Administration Pénitentiaire.

- ii. **La mise en place effective du plan d'action « Développement des ressources »** doit répondre à deux besoins forts, au-delà des objectifs cités ci-devant :

- Neutraliser la chute des ressources « Collectivités Territoriales » par une augmentation et diversification du nombre de collectivités sollicitées
- Ne pas transformer notre financement en un seul financement « par projet » ou « de projets ». Il est impératif de flécher une partie des financements recherchés et obtenus vers notre fonctionnement, particulièrement sur nos besoins en formation. Un argumentaire dans ce sens devra être monté, au service de cette stratégie.

## **e. Plus actuelle**

### **Cinq chantiers fondamentaux :**

- i. **La labellisation :** « Obtenir le label est un gros travail, le conserver est un état d'esprit ».

Nous devons respecter, consolider et mettre en œuvre les engagements pris dans le dossier de labellisation dont la qualité a été remarquée par le Comité de Labellisation IDEAS.

L'année 2017 devra voir la prise en compte des indicateurs mentionnés « N'existent pas » ou « non appliqués »

- ii. **La pratique « naturelle » de la Comptabilité Analytique**

Comme nous nous y étions engagés dans le rapport d'orientation voté le 21 mai 2016, la comptabilité analytique a été restructurée et mise en place.

Elle doit devenir un outil naturel de gestion en 2017

- iii. **La rationalisation de notre comptabilité**

Actuellement, la comptabilité nationale est « alimentée » par 74 points comptables Locaux-DIR-Siège ce qui rend notre comptabilité très, trop peu « réactive », tant dans ses contenus que dans ses normalisations.

Une recherche devra être conduite et des conclusions posées dès 2017, pour allier autonomie des sections et efficacité de notre organisation comptable

- iv. **La contractualisation budgétaire**

50% des charges et produits de l'association sont gérées en direct par le niveau national, les 50 autres % sont gérées par le niveau régional ou local, ce qui nécessite une contractualisation entre les différents niveaux.

Mise en expérimentation fin 2016 pour l'élaboration du budget 2017, la contractualisation budgétaire devra dès 2017, devenir un outil politique de pilotage de l'Association, ce qui sous-entend une culture de négociation, de contrat, de rendu-compte permanents, s'appliquant entre le National et les Délégations Inter-Régionales, entre celles-ci et les sections.

Afin de faire vivre cette contractualisation tout au long de l'exercice, le niveau national devra mettre en place un plan de restitution régulière des informations à destination des niveaux régionaux, ceux-ci en faisant de même à destination des sections.

- v. **Le fonctionnement de notre association**

L'année 2017 devra voir un travail de fonds conduit avec le terrain, avec et par les différents niveaux de l'association pour revisiter notre fonctionnement par trop inspiré des organisations d'avant décentralisation-déconcentration et dont le fonctionnement « hybride » n'est pas toujours clair et facilitant.

Deux ensembles de décisions devront être arrêtés en 2017 :

- ✚ Celles ne nécessitant pas la révision de nos textes fondamentaux (Statut – Règlement Intérieur) et qui devront être opérationnelles et mises en œuvre fin 2017 - début 2017
- ✚ Celles nécessitant révision dont les supports devront être prêts pour début 2018.

Paul MARCONOT  
Président

Paris, le 4 avril 2017